

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 33</p>	<p><b>Séance du 22 novembre 2023 à 19h00</b></p> <p>Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.</p>
<p>Délibération : <b>N° DEL_2023_088</b></p> <p>OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRIMITIF 2023</p>	<p><b>Date de convocation :</b></p> <p><b>Étaient présents</b> M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, M. Frédéric MARINELLI, Mme Fanny LASSABLIERE, Mme Nadia MEBARKI</p> <p><b>Ont donné pouvoir</b> Céline CLAUDE (pouvoir à Leila MECHTAR) Isabelle CHAUVE (pouvoir à Caroline BENOUMELAZ) Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Laurent GONZALES (pouvoir à Vincent BONY) Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO) Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT) Cendrine BARLET (pouvoir à Anne-Marie GAUDENCIO)</p>
	<p><b>Secrétaire de séance :</b> M. Julien CHANELIERE</p>

**Rappel et référence(s) :**

Vu la délibération n° DEL\_2023\_023 du 30 mars 2023 approuvant le budget primitif 2023 ;

Vu la délibération n° DEL\_2023\_081 du 06 septembre 2023 approuvant la décision modificative n° 1 au budget primitif 2023.

**Contenu :**

Pour rappel, le budget 2023 s'élève à un montant total de 38 444 397 €, dont 21 928 481 € en section de fonctionnement et 16 515 916 € en section d'investissement.

Afin de prendre en compte les besoins et modifications intervenus depuis le vote du budget, la décision modificative n° 2 propose l'augmentation des crédits votés de 357 000 € pour la section de fonctionnement et de 6 013 000 € pour la section d'investissement, avec les ajustements suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	200 100	
012	Charges de personnel et frais assimilés	229 370	
65	Autres charges de gestion courante	-37 470	
66	Charges financières	5 000	
013	Atténuation de charges		160 000
70	Produits des services du domaines et ventes diverses		64 700
73	Impôts et taxes		60 780
74	Dotations et participations		-58 880
75	Autres produits de gestion courante		122 000
77	Produits spécifiques		8 400
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	-40 000	0
	<b>TOTAL</b>	<b>357 000</b>	<b>357 000</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	30 000
13	Subventions d'investissement	0	10 000
45411	Travaux exécutés d'office – dépenses	50 000	
45412	Travaux exécutés d'office – recettes		50 000
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	-40 000
041	Opérations d'ordre patrimoniales	5 963 000	5 963 000
	<b>TOTAL</b>	<b>6 013 000</b>	<b>6 013 000</b>

**Proposition :**

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la décision modificative n° 2 au budget primitif 2023.

**Le Conseil municipal adopte à la majorité la présente délibération**

**Votant contre : 7**

**Nasira DEBBAH, Séverine REYNAUD, Jean-Louis FONTBONNE, Anne-Marie GAUDENCIO, Frédéric MARINELLI, Fanny LASSABLIÈRE, Cendrine BARLET**

**S'abstenant : 2**

**Jean-Pierre GRANATA, Nadia MEBARKI**

**Le Maire,  
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,  
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance,  
Julien CHANÉLIERE**